

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le Règlement 2024-753 concernant les droits de mutations immobilières.

Ce règlement a pour objet de permettre à la Municipalité de percevoir les montants applicables aux mutations immobilières pour les futurs exercices financiers à compter de 2024.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Municipalité : www.northhatley.org.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 FÉVRIER 2024.

Benoit Tremblay
Directeur général et Greffier-trésorier